
Abus sexuels dans l'Église catholique : contribuez à les faire reconnaître, à les réparer, les prévenir

Origine du projet

Parmi les facteurs à l'origine de ce projet, nous en avons retenu quatre :

L'apport de Gabriel Ringlet et la réparation institutionnelle

L'éclairage de Gabriel Ringlet a joué un rôle important de soutien dans l'avancée du Groupe SAPEC vers la constitution d'une commission indépendante et neutre pour accueillir les victimes des cas prescrits, la CECAR, Commission d'Écoute, de Conciliation, d'Arbitrage et de Réparation. Nous avons eu la chance et la satisfaction qu'il accepte de donner en Suisse romande deux conférences en octobre 2015. Comme nous souhaitons publier son texte, il nous a demandé que ce dernier soit accompagné par d'autres écrits.

L'accord CECAR

Si on analyse les différentes procédures mises en place en Europe par les conférences épiscopales pour reconnaître la responsabilité morale de l'Église face aux traumatismes des victimes abusées par un de ses membres et pour la concrétiser dans un geste de réparation, l'accord CECAR est original !

En effet, cet accord règle les lignes générales et la mise en œuvre de la commission CECAR liant l'Association de soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse (Groupe SAPEC) et les évêchés et congrégations religieuses de Suisse qui y adhèrent. Son but est d'assurer le traitement des demandes relatives à des faits prescrits d'abus sexuels commis sur des mineurs par des agents pastoraux d'un diocèse ou membres d'un ordre religieux établi en Suisse.

L'appel de BN et de l'Association *La Parole Libérée*

« Le sujet de l'abus sexuel par les prêtres catholiques est toujours 'tabou' (...) l'Église est considérée comme une institution divine et intouchable. Nous avons encore peur de parler et de dénoncer les prêtres pédophiles. Pratiquement personne ne croit en notre parole, depuis l'enfance. (...) »

Nous voulons apprendre du Groupe SAPEC pour progresser. »

B. N., Sénégal - Courriel au Groupe SAPEC, le 29 février 2016

BN nous rappelle que notamment en Afrique, mais aussi dans plusieurs pays d'Europe, il reste beaucoup à faire pour que tous les prêtres et religieux, tous les évêques et provinciaux appliquent la norme actuelle de « tolérance zéro » et applique les principes fondamentaux de la réparation institutionnelle.

Dès la fondation de l'association *La Parole Libérée* en 2016, nous avons signalé notre disponibilité aux initiateurs. Au printemps 2017, François Devaux, président, a pris contact avec nous pour obtenir information et conseil sur les démarches en cours.

Des preuves stimulantes de changements d'attitudes de prélats

La plupart des évêques et provinciaux européens actuels ont été confrontés aux revendications des victimes de faits passés face auxquels ils n'avaient aucune responsabilité personnelle et ils étaient encore marqués par l'attitude traditionnelle de l'Église face à ces déviances !

Engagé depuis 7 ans, j'ai pu constater l'évolution importante, voire le changement radical des positions de prélats dont certains m'ont exprimé leur reconnaissance.

Il me semble que leurs témoignages pourront aider leurs confrères d'autres pays à évoluer dans les traitements des victimes d'abus sexuels et que les témoignages de victimes pourront donner du courage et des idées aux personnes victimes des mêmes pays.

Jacques Nuoffer, président